

Île-de-France, province : écarts de revenus, inégalités des situations

Si l'écart de revenus entre Franciliens et Provinciaux aisés est marqué, il est en revanche, quasi inexistant entre les ménages les plus pauvres.

Les Franciliens ayant de faibles ressources disposent, en effet, une fois leur loyer payé, de revenus inférieurs à leurs homologues de province.

La richesse des habitants de l'Île-de-France cache donc de fortes disparités internes.

Elle s'explique par une plus grande proportion de cadres, de femmes actives et moins de retraités et d'ouvriers.

C'est dans les années 1980 que ce sont creusés les écarts de richesse entre l'Île-de-France et la province, mais, depuis lors, la position relative de la région s'est stabilisée et oscille au gré de la conjoncture. En 2001, les ménages modestes actifs ont connu une amélioration de leur revenu, surtout en province. La crise des années 2002-2003 a sans doute freiné ce mouvement.

Aujourd'hui l'écart de revenus entre Franciliens et provinciaux aisés atteint 40 % si l'on prend en compte les 10 % des ménages les plus riches. Il n'est, par contre que de 27,5 % si l'on ne compare que les revenus médians.

L'Île-de-France, en tête des revenus et des inégalités

Un ménage francilien sur deux déclare un revenu fiscal annuel par unité de consommation (UC) supérieur à 17 980 euros en 2001 (voir encadré). Ce revenu médian qui sépare la population des ménages fiscaux en deux groupes égaux, est supérieur de 27,5 % au revenu médian de province. Comparer les revenus médians permet de gommer l'effet amplificateur des très hauts revenus sur le calcul de la moyenne. Or, ces très hauts revenus sont beaucoup plus fréquents en Île-de-France⁽¹⁾. La richesse relative des Franciliens s'explique de différentes façons : les ménages cadres sont proportionnellement plus nombreux en Île-de-France (18,3 % de l'ensemble des ménages en 1999 contre 9,6 % en province), les ouvriers et retraités moins présents (30 % des ménages sont retraités en province, 23,5 % dans la région) ; les femmes sont plus souvent actives et par conséquent les ménages franciliens vivent plus sou-



© L. Reynard, Aurif

vent avec deux salaires [1].

La situation francilienne est aussi plus inégalitaire : le rapport inter-décile, qui mesure le ratio entre les plus hauts et les plus bas revenus fiscaux (en ôtant, de part et d'autre, 10 % des ménages aux revenus extrêmes) s'établit à sept en Île-de-France et à cinq en province.

Ménages les plus pauvres en province ou en Île-de-France : Les conditions de vie font la différence

L'écart de revenu est très faible pour les plus pauvres. En Île-de-France, les 10 % de ménages les plus pauvres (soit 450 000 ménages) vivent avec un revenu annuel inférieur à 5 580 euros. En province, ils sont 10 % à vivre avec moins de 5 445 euros. L'écart sur ces bas revenus n'est que de 2,5 %. À titre de comparaison, cet écart est de 11,4 % pour le 2^e décile, et de 40,8 % pour le 9^e décile, c'est-à-dire les 10 % des ménages les plus

(1) En 2001, les ménages franciliens ont un revenu moyen annuel de 36 350 euros, supérieur de 36,7 % au revenu des ménages de province (26 590 euros). La prise en compte de la composition des ménages et de leur taille ne change guère cet ordre de grandeur, l'écart est alors de + 35,3 % en faveur de l'Île-de-France.

Île-de-France, province :
écarts de revenus, inégalités des situations

riches. Compte tenu du coût de la vie nettement plus élevé en Île-de-France notamment pour le logement, la faiblesse des écarts de revenu chez les plus modestes atteste de conditions de vie plus difficiles pour ces derniers en Île-de-France. Le prix d'achat d'un logement au m² est supérieur de 60 % à celui de la province et le loyer au m² supérieur de 40 %. Les ménages pauvres franciliens, locataires à 70 %, consacrent à leur logement une part de leur revenu plus élevée qu'en province. Leur taux d'effort net, déduction faite des aides au logement, s'élève à 26,1 % dans la région, contre 20,3 % en province et, dans le secteur libre, il atteint 38 % [2]. En résumé il reste pour vivre, aux 440 000 locataires pauvres d'Île-de-France (hors étudiants), une fois le loyer payé, un revenu inférieur de 7 % à celui des locataires pauvres de province (413 euros par UC par mois contre 444 euros)⁽²⁾. Leur revenu est équivalent avant la charge de loyer (526 euros par UC pour la région, 523 pour la province).

Des difficultés pour la moitié des familles nombreuses franciliennes

Les niveaux de revenu par UC sont sensibles à la fois à la taille du ménage, à sa place dans le cycle de vie et à son lieu de résidence. Les données de la Direction générale des impôts montrent que les ménages les plus aisés sont, en moyenne, des ménages franciliens composés de deux personnes ou dont la personne de référence est âgée de plus de 50 ans. À l'opposé, les plus pauvres sont pour la plupart des jeunes provinciaux ou des familles nombreuses quel que soit leur lieu de résidence. La moitié la plus modeste des ménages franciliens de cinq personnes ou plus ont des revenus comparables à leurs homologues de province. Plus

de 40 % de ces familles vivent en dessous du seuil de pauvreté, ce qui représente près de 200 000 ménages. Les écarts de revenus entre l'Île-de-France et la province sont extrêmement variables selon le type de ménage. De façon générale, les écarts les plus marqués en faveur de l'Île-de-France concernent les personnes âgées de 75 ans ou plus et les ménages de une ou deux personnes. Ces écarts sont nettement plus marqués au sein des bas revenus. À titre d'exemple, le cas le plus extrême concerne les jeunes ménages de moins de 30 ans «pauvres» dont la situation paraît beaucoup plus difficile en province.

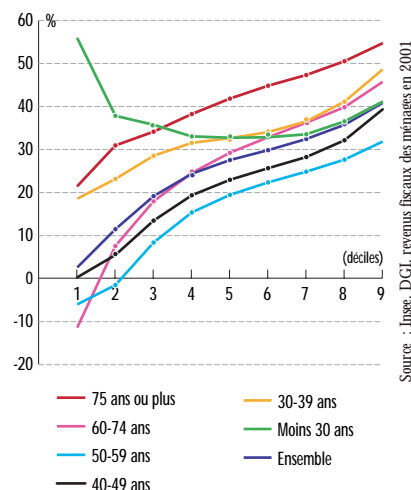
Il faut toutefois relativiser ce point. En province, le cursus universitaire nécessite pour beaucoup de quitter le domicile parental, ce qui conduit une partie des étudiants à se déclarer «ménage fiscal» avec des revenus faibles (pensions versées par les parents, petits boulots), voire inexistantes. En revanche, l'arrivée de jeunes provinciaux majoritairement actifs en Île-de-France tend à accroître relativement le niveau de revenu moyen des jeunes. L'effet «étudiants» se fait toutefois sentir à Paris comme le montre clairement la carte par département sur les bas revenus.

Le revenu par UC est toujours plus élevé en Île-de-France, sauf pour certains types de ménages à bas revenus : les 50-59 ans (1^{er} et 2^e décile), les 40-49 ans et les 60-74 ans (1^{er} décile) et surtout les ménages de cinq personnes ou plus (quatre premiers déciles). Il semble que le jeu des migrations entre la région capitale et la province explique pour partie les situations extrêmes. L'Île-de-France occupe une

(2) On a pris ici l'ensemble des locataires français qui vivent en dessous du seuil de pauvreté francilien.

Écarts de revenu des ménages fiscaux par UC entre l'Île-de-France et la province en 2001

(par décile de revenu et âge du référent du ménage)

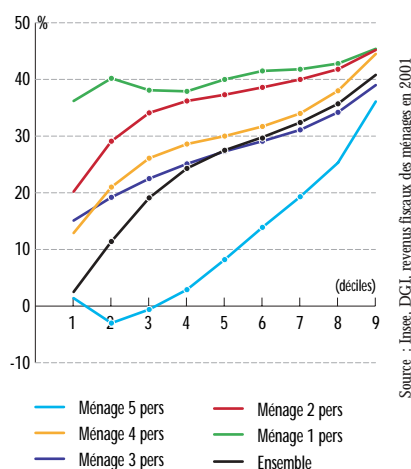


Note de lecture :

Parmi les ménages dont le référent a entre 60 et 74 ans, les 10 % des ménages franciliens les plus pauvres ont un revenu par UC inférieur de 11,5 % à celui des 10 % des ménages de province les plus pauvres.

Écarts de revenu des ménages fiscaux par UC entre l'Île-de-France et la province en 2001

(par décile de revenu et taille du ménage)



Note de lecture :

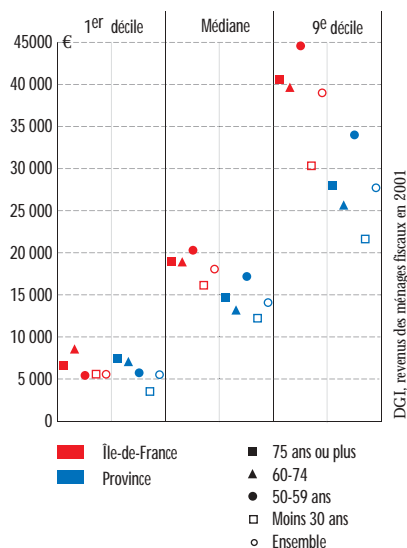
Parmi les ménages d'une personne, les 10 % des ménages franciliens les plus pauvres ont un revenu par UC supérieur de 36 % à celui des 10 % des ménages de province les plus pauvres.

Île-de-France, province :
écarts de revenus, inégalités des situations

place centrale dans les déplacements des Français : 42 % des flux migratoires interrégionaux touchent la région capitale, qu'elle soit terre d'accueil (16 % des flux), ou terre d'émission (26 %) [3]. Depuis plus de 40 ans, les migrants venant de province ont plutôt la trentaine et sont diplômés. Ceux qui partent sont moins qualifiés et sont plus âgés : familles avec enfants et retraités [1].

L'enquête logement de 2002 confirme que ceux qui partent en province ont des revenus plus faibles que ceux qui restent en Île-de-France : 40 % ont un revenu inférieur à la médiane des revenus des ménages français, contre un tiers seulement de ceux qui restent dans la région. Cet écart vaut surtout pour les ménages de moins de 50 ans. Ceux qui arrivent ont un profil peu différent des Franciliens. Cet «écrémage» sur les revenus moyens et modestes, qui se fait aux âges actifs, contribuerait aussi à accentuer les disparités de revenus autour de l'âge de la retraite et au sein des familles en Île-de-France. Ce sont, en effet, entre 50 et 59 ans et parmi des ménages de

Revenu des ménages fiscaux par UC en Île-de-France et en province pour certains types de ménage en 2001



Note de lecture des cartes :

Le revenu médian des ménages fiscaux est nettement plus élevé en Île-de-France, à l'exception de la Seine-Saint-Denis. On observe une forte concentration des plus hauts revenus (9^e décile) sur l'Île-de-France et une plus grande dispersion des situations de pauvreté (1^{er} décile) qui sont aussi plus contrastées.

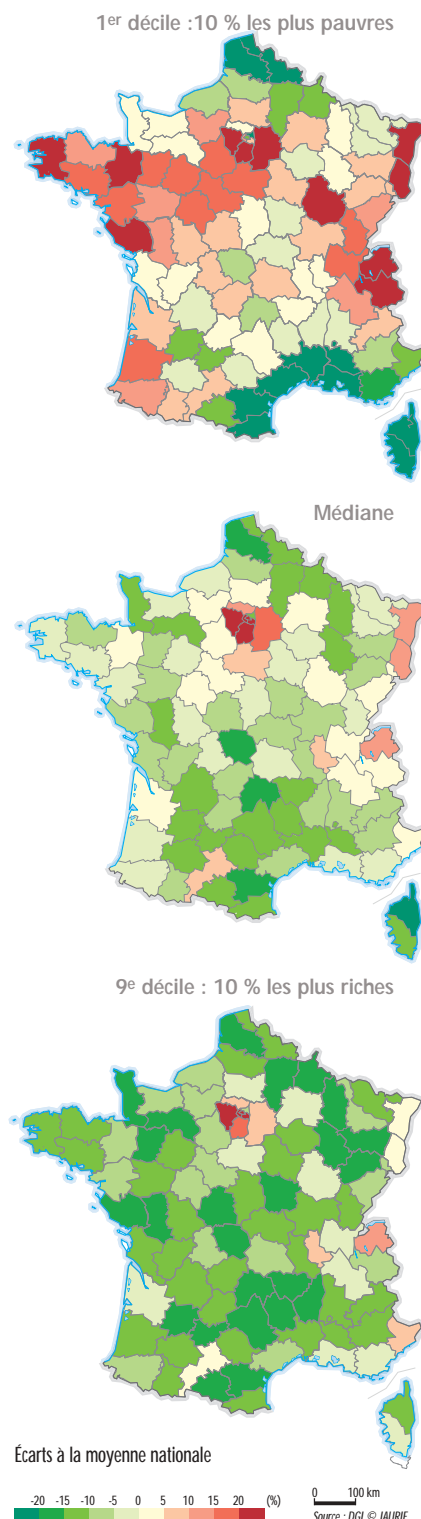
cinq personnes ou plus, que les disparités de revenus entre ménages franciliens sont les plus fortes : le rapport inter-décile est de 8,3 dans le premier cas, 9 dans le second.

Disparités départementales

En 2001 une forte concentration de la richesse (9^e décile⁽³⁾) apparaît au niveau départemental, alors que les situations de pauvreté (1^{er} décile de revenu) sont très dispersées. Treize départements concentrent les plus hauts revenus en France⁽⁴⁾. Il s'agit des départements franciliens à l'exception de la Seine-Saint-Denis, des départements frontaliers de la Haute-Savoie, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, les Alpes Maritimes, le Rhône et la Haute-Garonne. À l'opposé, les situations de pauvreté sont plus marquées dans le Nord et sur le littoral méditerranéen. On y trouve à la fois des départements qui ont été fortement frappés par les restructurations industrielles, des secteurs ruraux peu développés mais aussi des métropoles cosmopolites et étudiantes. La situation apparaît à cet égard fort hétérogène en Île-de-France, les situations de grande pauvreté étant plus marquées en Seine-Saint-Denis ou à Paris que dans les Yvelines, l'Essonne ou la Seine-et-Marne.

(3) Le 1^{er} décile du revenu fiscal par UC est tel que 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur. Le 9^e décile, qui est le dernier décile, est tel que 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui présente un revenu supérieur.
(4) Le niveau du dernier décile est supérieur à la moyenne nationale.

Revenus des ménages fiscaux par département en 2001



Une amélioration sensible des bas revenus aux âges actifs entre 2000 et 2001

Les données sur le revenu des ménages fiscaux ne sont disponibles que sur deux années successives, 2000 et 2001. Les tendances qui se dessinent sont donc à considérer avec prudence. Elles peuvent n'être que très conjoncturelles.

La première est celle d'une progression légèrement plus sensible du revenu moyen et du revenu médian en province⁽⁵⁾. Le «rattrapage» de la province se fait surtout sur les revenus faibles et moyens. En revanche, la concentration des ménages les plus riches se poursuit. La croissance du revenu des 30 % des ménages les plus riches est plus soutenue en Île-de-France ; l'écart s'accroît avec le niveau de richesse⁽⁶⁾.

La seconde tendance est celle d'une progression plus marquée des revenus des ménages les plus pauvres aux âges d'activité (entre 40 et 60 ans seulement en Île-de-France). Cette évolution est plus nette en province : le revenu du 1^{er} décile des ménages augmente de 5 %, contre 3,9 % en Île-de-France. Elle doit être mise en regard avec la conjoncture économique de cette période. L'année 2001 marque un ralentissement de la croissance en Île-de-France, l'emploi salarié n'augmente plus que de 0,3 %, alors qu'il progresse encore de 2 % en province [4]. Cette évolution corrobore, par ailleurs, en partie l'analyse faite par l'Insee sur l'évolution des niveaux de vie des Français entre 1996 et 2001 : «ce sont les catégories dont les revenus sont les plus sensibles à la conjoncture - les actifs et en particulier les plus jeunes d'entre eux - qui ont le plus profité de l'amé-

Éléments de définitions

Dans cette note, il est fait référence à différentes notions qui méritent quelques précisions : revenu fiscal, foyer fiscal, ménage fiscal, revenu par unité de consommation. La Direction générale des impôts, via l'Insee, publie des données sur le ménage fiscal depuis 2000. On dispose de données par foyer fiscal depuis 1984.

Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur leur déclaration de revenus, avant tout abattement. C'est un revenu avant redistribution. Il ne correspond pas au revenu disponible, puisqu'il ne prend en compte ni les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement), ni les revenus du patrimoine non imposés, ni l'effet des impôts (impôt sur le revenu et taxe d'habitation).

Le revenu par unité de consommation est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent. Il permet de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies d'échelle liées à la vie en groupe. L'échelle d'équivalence utilisée par l'Insee et Eurostat compte le premier adulte pour une unité de consommation, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 chacun.

Un foyer fiscal est associé à chaque déclaration de revenu. Il est constitué du déclarant et des personnes déclarées à charge.

Un ménage fiscal est constitué du regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Dans le cas d'un couple de concubins se déclarant séparément, le revenu du ménage fiscal sera constitué de la somme des revenus des deux foyers fiscaux. Pour constituer un ménage fiscal, il faut que coïncide à l'occupation d'un logement connu par la taxe d'habitation une déclaration de revenu. De ce fait, certaines personnes en sont exclues : les contribuables qui vivent en collectivité, les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (étudiants) et les ménages concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation survenu au cours de l'année, car le fichier de la taxe d'habitation ne permet pas de répertorier les déclarations multiples. Le défaut de couverture relatif à ce troisième cas de figure est évalué à 2,8 % de l'ensemble des ménages fiscaux en France.

Les étudiants de moins de 25 ans peuvent être rattachés à leurs parents, même s'ils occupent un logement indépendant. Dans ce cas, l'étudiant n'apparaîtra pas en tant que ménage fiscal indépendant. Les parents ont aussi la possibilité de ne pas le(s) compter à charge mais de déduire de leurs revenus les pensions alimentaires versées. Si l'étudiant occupe un logement indépendant, il déclarera la pension versée en son nom et constituera un ménage fiscal indépendant.

lioration». Et celle-ci a été plus sensible «aux deux extrémités de la distribution des revenus» [5]. L'évolution en 2001 montre, toutefois, que sur cette dernière année, la croissance est plus sensible en bas de l'échelle des revenus.

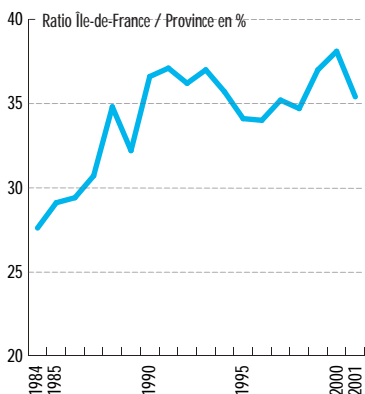
Enfin, l'analyse par type de ménage atteste de différences sensibles.

(5) Le revenu moyen progresse de 3,8 % en Île-de-France et de 4,0 % en province entre 2000 et 2001. Le revenu médian, de respectivement 3,6 % et 4,0 %. L'indice des prix a augmenté de 1,7 %.

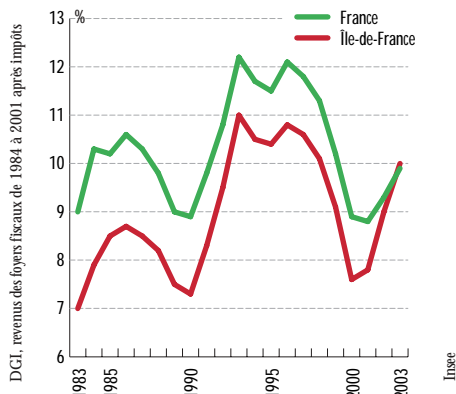
(6) Le dernier décile de revenu, au-delà duquel vivent 10 % de la population appartenant aux ménages les plus riches, progresse de 4,1 % en Île-de-France et de 3,5 % en province entre 2000 et 2001.

Île-de-France, province :
écarts de revenus, inégalités des situations

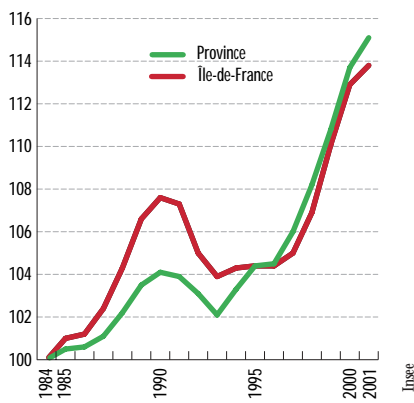
Évolution de l'écart Île-de-France, province de revenu moyen des foyers fiscaux après impôts



Évolution du taux de chômage depuis le 31 décembre 1983



Évolution de l'emploi en Île-de-France et en province, base 100 en 1984



Les ménages qui rencontrent le plus de difficultés – les jeunes et les familles nombreuses – ont bénéficié des évolutions de revenu les plus favorables, tant en Île-de-France qu'en province. Le revenu médian des moins de 30 ans a progressé de 5,7 % en Île-de-France et 5,5 % en province, celui des ménages de cinq personnes ou plus, de 4,7 % et 4,4 % respectivement. Ce sont les revenus des ménages fiscaux franciliens de 60-74 ans qui ont le moins augmenté : leur revenu médian s'est accru de 2,5 %, et cette hausse a été d'autant plus faible que le revenu est bas (+ 1,1 % pour le premier décile).

Les écarts de revenus avec la province fluctuent au gré de la conjoncture depuis 1990

Une mise en perspective des évolutions sur une plus longue période n'est possible qu'à partir des données sur le revenu par foyer fiscal disponibles depuis 1984. On s'éloigne de la sorte de la notion de ménage stricto

sensu et on ne tient plus compte de la composition du ménage (UC). En 1984, le revenu après impôt par foyer fiscal des Franciliens dépasse de 27 % celui des provinciaux. L'écart s'est creusé jusqu'en 1990-1991, où il atteint 37 %. Il se stabilise à ce niveau jusqu'en 1993, puis fléchit à 34 % en 1995-1996. Il s'accroît de nouveau en 1999 et 2000 pour atteindre 38 % et se replie à un peu plus de 35 % en 2001. Les oscillations observées depuis le début des années 1990 font écho à l'évolution heurtée de l'économie sur cette période et à ses répercussions différentes sur le territoire national.

Le creusement des écarts entre 1984 et 1990-1991 correspond à une croissance économique plus soutenue en Île-de-France : l'emploi s'y est développé plus rapidement, + 7,5 % contre + 4 % en province. La récession amorcée fin 1991, a été particulièrement forte en 1992 et 1993, notamment en Île-de-France. La situation relative des Franciliens en matière de revenu se stabilise. On assiste ensuite à une progression plus soutenue des revenus en province, qui profite d'une légère reprise de l'emploi en 1994 et 1995 : l'emploi y

progressé de 2,1 % contre seulement 0,5 % en Île-de-France. Le retour de la croissance économique, d'abord plus marqué en province va bénéficier à l'ensemble du territoire. L'emploi progresse de 10 % en province entre 1996 et 2001, contre 9 % en Île-de-France. Pendant les deux années de forte croissance francilienne (1999-2000), l'écart de revenu avec la province va de nouveau se creuser avant d'amorcer un repli en 2001. L'année 2001 marque un essoufflement du dynamisme économique régional. Que l'on compare les données sur les foyers fiscaux ou sur les ménages fiscaux, on observe donc bien en 2001, un léger rapprochement des niveaux de revenus entre la région capitale et la province.

Depuis, les évolutions de l'emploi et du chômage attestent d'une détérioration relative de la situation économique de la région par rapport à la province. La région perd des emplois dans le secteur concurrentiel en 2002 (2^e semestre) et surtout en 2003, l'infléchissement étant seulement modéré en province [6]. Mais surtout, fait sans précédent, le taux de chômage francilien structurellement inférieur de 1 à 2 points à la moyen-

Île-de-France, province :
écarts de revenus, inégalités des situations

ne nationale depuis 20 ans, s'est aligné en deux ans sur le niveau national. Le retournement de la situation économique en 2001 a généré une hausse du chômage plus forte en Île-de-France.

En décembre 2003, le taux de chômage des Franciliens atteint 10 % (+ 2,2 points en deux ans), contre 9,9 % sur la France entière (+ 1,1 point).

Il est vraisemblable que les écarts de revenu entre les Franciliens et les provinciaux aient continué à s'atténuer sur cette période, et que le nombre de Franciliens confrontés à des conditions de vie difficiles se soit accru.

L'Alsace est la seule région à grignoter la suprématie francilienne

La région Île-de-France reste sans conteste la région la plus riche de France, suivie par l'Alsace et la région Rhône-Alpes ; la médiane des revenus des ménages fiscaux par UC dépasse de 14,7 % celle de l'Alsace, et de 21,8 % celle du Rhône-Alpes⁽⁷⁾. Mais c'est en Alsace que le revenu

moyen des foyers fiscaux a le plus progressé depuis 1990 (+ 21,1 %). L'Île-de-France vient en 2^e position (+ 19,8 %). Quatre autres régions ont enregistré une évolution de revenu plus forte que la moyenne nationale : Rhône-Alpes (+ 17,9 %), Bretagne (+ 17,2 %), Pays de la Loire (+ 16,4 %) et Franche Comté (+ 15,5 %). C'est l'Île-de-France qui a le plus tiré profit de l'embellie économique des années 1996-2000. En revanche, elle se positionnait en 20^e position sur la période 1990-1996 et se retrouve en dernière position en 2001. Cette année-là, tous les départements franciliens sans exception, et seulement ceux-ci, ont enregistré une baisse de revenu de leurs foyers fiscaux. L'évolution de la richesse dans la région capitale s'avère très sensible à la conjoncture.

Les écarts de richesse entre les départements se stabilisent depuis 10 ans, mais pas en Île-de-France

Depuis 1990, l'écart de revenu entre les départements les plus riches et les plus pauvres est stable. Le rap-

port inter-décile⁽⁸⁾ se maintient autour de 1,29.

En 2001, sept départements franciliens se rangent parmi les dix départements les plus riches. Le classement varie à la marge selon la définition du revenu retenue. Si l'on considère la médiane des revenus fiscaux des ménages par UC, les Yvelines, les Hauts-de-Seine, Paris, l'Essonne, le Val-de-Marne, la Seine-et-Marne et le Val-d'Oise se placent devant la Haute-Savoie, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin. La Seine-Saint-Denis se situe en 70^e place. Elle se positionne en 71^e place si on classe les départements selon le revenu moyen des foyers fiscaux après impôt. Selon cette dernière définition du revenu, elle était en 12^e place en 1984. C'est dans ce département que l'évolution du revenu moyen des foyers fiscaux après impôt a été la plus faible entre 1984 et 2001. Le revenu y a baissé de 5,7 % en euros constants, quand il a progressé, à l'opposé de 34 % à Paris. Si les autres départements franciliens restent classés parmi les plus riches de France, les dynamiques à l'œuvre attestent d'un accroissement des écarts entre d'une part, Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines, et d'autre part, le Val-de-Marne, l'Essonne, la Seine-et-Marne, le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis où la croissance a été nettement en deçà de la moyenne observée en province.

Pour en savoir plus :

[1] Atlas des Franciliens, Tome 3, Population et modes de vie, Iaurif, Insee, 2002

[2] «Les conditions de logement en Île-de-France en 2002», Dreif, Iaurif, Insee, octobre 2004

[3] Note Rapide sur le bilan du Sdrif, n°21, 2003

[4] «L'année économique et sociale en 2001», Regards sur l'Île-de-France, n°55, Insee, septembre 2002

[5] Insee Première n°947

[6] «L'année économique et sociale en 2003», Regards sur l'Île-de-France, Insee, juin 2004

«Les disparités sociales et territoriales», Regards sur l'Île-de-France, Insee, juillet 2003

(7) L'écart de revenu moyen après impôt étant de 19,7 % avec l'Alsace en 2001 et 22,7 % avec la région Rhône-Alpes.

(8) Ici, on écarte les dix départements les plus riches et les dix départements les plus pauvres.